

Avertissement :

La traduction des propos tenus lors des Conseils Municipaux des 23 mai et 12 juin 2020 est incomplète en raison de l'application des mesures de protections sanitaires.

VILLE DE LIÉVIN
CONSEIL MUNICIPAL
23 MAI 2020

Compte rendu

SOMMAIRE

Désignation du secrétaire de séance	4
I. Installation du Conseil municipal	4
II. Election du Maire.....	5
III. Fixation du nombre des adjoints au Maire	11
IV. Election des adjoints au Maire	12
V. Charte de l'élu local et conditions d'exercice des mandats locaux	19
VI. Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et Conseillers municipaux. Détermination de l'enveloppe globale fixée à l'article L.2123-24-II du CGCT. Fixation du taux de base	19
VII. Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints – Application du taux majoré (article L.2123-22 du CGCT) et allocation de moyens	19
VIII. Frais de représentation du Maire	21
IX. Délégations du Conseil municipal au Maire.....	21
X. Règlement intérieur du Conseil municipal.....	21
XI. Désignation des membres de la commission des marchés à procédure adaptée (MAPA)	22

(La séance est ouverte à 10 heures.)

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vais vous inviter à ouvrir cette séance d'installation du Conseil municipal.

Je voudrais d'abord vous remercier de votre présence dans cette salle François Mitterrand, dans un contexte inédit, très particulier, lié à la crise sanitaire que notre pays traverse. Je vais donc vous rappeler les règles d'usage : le port du masque est obligatoire durant toute la séance, y compris pendant les prises de parole de chacune et de chacun ; du gel hydroalcoolique est présent sur chacune des tables ; pour celles et ceux qui souhaitent des gants, ceux-ci sont également disponibles. Bien évidemment, les gestes barrières et les règles de distanciation sociale sont ici respectés, ce qui explique notre présence dans cette salle François Mitterrand et non pas dans la salle où se tiennent traditionnellement les séances du Conseil municipal.

Il m'appartenait donc, comme maire sortant, de signer la convocation du Conseil municipal. Vous l'avez reçue à la date du 16 mai 2020.

Je rappelle que, par dérogation aux dispositions de l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, le délai de convocation est fixé à cinq jours francs au moins, pour ce premier Conseil municipal, la loi a ramené ce délai de convocation à trois jours. La convocation ayant été signée le 16 mai, ce délai est donc respecté.

Mes chers collègues, je vais vous demander de bien vouloir vous lever pour rendre un ultime hommage à Marc WITCZAK qui aurait d'ailleurs dû se trouver parmi nous si la maladie ne l'avait pas emporté.

Marc WITCZAK n'est plus parmi nous depuis le 14 mai dernier.

Notre collègue Marc WITCZAK était d'une intelligence hors normes, comme le prouve et en témoigne sa réussite au baccalauréat alors qu'il n'avait que 16 ans. Cette intelligence hors normes, Marc fit le choix de la mettre au service des enfants en embrassant la carrière d'instituteur. Sa première affectation fut d'ailleurs à l'école Jean Macé de Liévin, mais, dès l'année suivante, il fut nommé à l'école Berteloot du Vent de Bise repéré par quelqu'un que nous connaissions également bien, Monsieur POIDEVIN, qui avait deviné en lui un homme sensible à la cause du handicap. Il deviendra alors instituteur spécialisé, directeur du groupe scolaire Berteloot, puis directeur spécialisé, cela sans discontinuité, au service également de la société des paralysés de France.

À l'école Berteloot comme à l'IEM du Vent de Bise, Marc mit tout son talent, toute son ingéniosité, toute sa capacité à fédérer au service des enfants, de « ses gosses », comme il disait, qu'il emmenait partout en France et à l'étranger, car, pour lui, rien ne devait être impossible pour ces gosses.

On se souvient tous ici de la salle informatique du Vent de Bise équipée de Mackintosh alors que toutes les autres écoles de Liévin étaient encore en MO5, en TO7. On se souvient encore de cette salle de remise en forme, avec les équipements les plus à la pointe du moment. On se souvient encore du BAO-PAO, cet instrument devant lequel tout le monde s'extasiait, et dernièrement encore de ces fameux drones au point que son école de formation de pilotage fut primée un peu partout en France.

Ce ne sont que quelques exemples de ce que fit Marc dans son engagement viscéral, total, passionnel, afin que toute personne en situation de handicap trouve pleinement sa place dans la société, y vive dignement, y trouve surtout son épanouissement.

Cet engagement, ces qualités m'avaient conduit à lui proposer de devenir conseiller municipal en 2014, ce qu'il accepta. Je savais que ce Liévinais profondément attaché à sa ville m'apporterait beaucoup, qu'il m'apporterait par sa culture, sa soif de culture devrais-je dire, et il possédait parmi ses amis nombre d'artistes, de comédiens, de musiciens, de peintres, qu'il apporterait aussi beaucoup à la sensibilisation d'un sujet fondamental dans cette société du XXI^e siècle, l'écologie. Et, dans ce domaine, il n'était pas homme de discours incantatoires, il était plutôt un homme d'action. Qui ne se souvient pas ici des multiples éditions du BIOFMISE (??) où, au-delà des micros qui ne marchaient souvent pas, il nous montrait surtout que, au travers de tas de petites choses, on pouvait faire avancer cette cause.

Le décès de Marc nous prive de lui pour ce second mandat. Je le savais enthousiaste pour celui-ci, je le savais plein de projets.

Mes chers collègues, Liévin perd un grand homme, un grand serviteur et j'exprime ici en mon nom et en votre nom mes plus sincères condoléances à sa femme Marie-Claude qu'il aimait tant et pour qui j'ai aujourd'hui une pensée toute particulière.

Chaque moment passé avec Marc fut pour moi un moment précieux, un moment d'exception. Ecouter cet homme cultivé était une immense joie, tant il avait la manière de m'intéresser. Et lorsque cela se faisait autour d'un repas, autour d'une table, lui l'épicurien, amateur de bonnes chaires, de bons vins, de la bonne gastronomie, lui qui était d'un grand humour, au gré des heures qui s'écoulaient et souvent du petit matin qui se levait, alors j'approchais, je touchais le bonheur.

Marc, mon ami, merci d'avoir enchanté ma vie, cette vie que tu aimais tant.

Mes chers collègues, je vais vous demander de respecter une minute de silence.

(Minute de silence...)

Je vous remercie.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE.- Chers collègues, il est d'usage, lorsque la séance du conseil commence, que l'on nomme un secrétaire de séance et la tradition veut que ce soit la benjamine du Conseil municipal. En l'occurrence, il s'agit de Madame Ludivine FUNK que j'invite donc à bien vouloir rejoindre sa place.

Madame FUNK, merci à vous.

I. Installation du Conseil municipal

M. LE MAIRE.- Je vais donc procéder à l'installation de ce Conseil municipal. Pour cela, mes chers collègues, la loi exige que je fasse rappeller des résultats du premier tour de ce scrutin municipal en date du 15 mars 2020 afin de vous donner la liste complète des élus qui y siègent.

Le 15 mars 2020 a donc eu lieu le premier tour. Il y avait 21052 inscrits. 7 439 Liévinos ont voté, pour bien évidemment 7 439 enveloppes. 46 bulletins blancs ont été dénombrés, ainsi que 160 bulletins nuls, ce qui fait un nombre de suffrages exprimés de 7 231. 86 procurations avaient également été enregistrées.

Ont recueilli :

- 117 suffrages, soit 1,62 %, la liste conduite par Monsieur Régis SCHEENAERTS ;
- 197 voix, soit 2,72 % des suffrages, la liste conduite par Monsieur Guillaume KAZNOWSKI ;
- 446 suffrages, soit 6,17 %, la liste conduite par Monsieur Daniel LUDWIKOWSKI ;
- 1 155 voix, soit 15,97 %, la liste conduite par Monsieur MOMPEU ;
- 5 316 voix la liste conduite par moi-même, soit 73,52 %.

Sont donc installées au sein de ce Conseil municipal les personnes suivantes :

Pour la liste "Notre fierté commune LIEVIN" :

- Monsieur DUPORGE Laurent
- Madame GERMA Martine
- Monsieur DERNONCOURT Daniel
- Madame SADOUNE Samia
- Monsieur LEJEUNE Yvon
- Madame CLÉMENT Katy
- Monsieur DARRAS Jérôme
- Madame RUSIN Sophie
- Monsieur JACKOWSKI Henri

- Madame CHIARELLO Thérèse
- Monsieur GOGUILLON Edmond
- Madame BENEZIT Françoise
- Monsieur BECQUET Jacques
- Madame HOVE Alexandra
- Monsieur MICHALAK Éric
- Madame DA SILVA Inès
- Monsieur FLAMENT Lionel
- Madame VANCAILLE Martine
- Monsieur TISON Dany
- Madame PRUVOST Chantal
- Monsieur TEILLIEZ Marc
- Madame BETREMIEUX Marie-Christine
- Monsieur NOISETTE Julien
- Madame PLANARD Annabelle
- Monsieur BELKADI Sahaman
- Madame BELLOUNI Véronique
- Madame BELCIO Maryline
- Monsieur MIKOLAJCZYK Bernard
- Madame MARTIN Cathy
- Monsieur RICHARD Vincent
- Madame NESPOLA Roselyne
- Monsieur DEPREZ Jean-Luc
- Madame DELARUYELLE Christelle
- Monsieur GORRIEZ Alain
- Madame LEROY Reine

Pour la liste "Le LIEVIN de demain" :

- Monsieur MOMPEU Louis
- Madame FUNK Ludivine
- Monsieur LAMOTTE Frédéric

Pour la liste "LIEVIN verte 2020" :

- Monsieur LUDWIKOWSKI Daniel

Voici donc, Mesdames et Messieurs, la composition de cette liste du Conseil municipal qui est dorénavant installé.

Il est de mon devoir de laisser maintenant cette place au doyen de séance. Monsieur Yvon LEJEUNE, je vais vous demander de prendre cette place de doyen de séance et de présider à la suite de cette installation du Conseil municipal.

II. Election du Maire

M. LEJEUNE.- Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers amis,

Eh oui, on a beau s'appeler « Lejeune », on finit toujours à un moment donné par être le doyen.

(Rires)

J'avais écrit dans mon petit laïus que j'enlevais le masque pour que vous m'entendiez mieux, mais il paraît que ce n'est pas possible. J'essaierai donc de le garder bien que, avec des lunettes, ce n'est pas évident.

Ceci dit, j'avoue que c'est un peu émouvant de présider ce Conseil municipal élu dans ces conditions particulières, mais tout à fait légales. Quand je dis « particulières », je veux parler des conditions sanitaires imposées à cause de ce Coronavirus qui perturbe notre vie.

Je vais tout d'abord demander à Monsieur Serge KUZNIAK, Directeur général des services, d'effectuer l'appel des conseillers municipaux.

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).

M. LEJEUNE.- Merci, Monsieur KUZNIAK.

Je constate que la condition de quorum posée pour valablement délibérer est remplie conformément à l'ordonnance du 13 mai 2020 adaptant le Code général des collectivités territoriales à la crise sanitaire qui fixe celui-ci à un tiers de conseillers en l'exercice. En l'espèce, celui-ci s'établit à 13 conseillers présents au minimum.

Je rappelle également dans un premier temps que les dispositions des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales prévoient que : « *Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus. Le maire est élu parmi les membres du Conseil municipal au scrutin secret et à la majorité absolue. si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.* »

Ceci exposé, il est nécessaire de constituer un bureau de vote composé de trois assesseurs. Il est de tradition que celui-ci soit tenu par les benjamins du Conseil municipal à l'exception de la secrétaire de séance. A priori, seraient concernés Sophie RUSIN, Julien NOISETTE et Louis MOMPEU.

Les intéressés sont invités à prendre place derrière la table supportant l'urne.

Le bureau de dépouillement étant installé, il me revient de faire appel aux candidatures au poste de maire.

Y a-t-il des candidats au poste de maire ?

Mme SADOUNE.- Le groupe majoritaire propose la candidature de Monsieur Laurent DUPORGE.

M. MOMPEU.- Je sollicite une explication de vote.

Puis-je avoir un micro ?

M. LEJEUNE.- Non. Chacun reste à sa place dans les conditions imposées.

M. MOMPEU.- Tout d'abord, chers collègues, je me joins aux condoléances qui ont été exprimées envers ce collègue décédé.

Mes deux colistiers et moi-même prenons acte des résultats de l'élection municipale du 15 mars dernier. Si le conseil d'installation ne se tient qu'aujourd'hui, c'est la conséquence de la crise sanitaire historique que nous traversons. La fin de campagne et le premier tour ont été maintenus alors que le virus Covid-19 était actif tout particulièrement sur notre territoire. Les résultats de cette élection sont donc très largement faussés, posant ainsi la question de la sincérité du scrutin. Nos concitoyens et notamment les couches populaires et les plus jeunes se sont très largement abstenus. Tous les assesseurs et délégués qui ont tenu les bureaux de vote pourraient témoigner des conditions historiques dans lesquelles se sont déroulées ces élections. L'abstention a été particulière forte dans notre commune, les chiffres parlent d'eux-mêmes puisque l'abstention s'est élevée à 64,66 %.

C'est une abstention record qui n'est pas une fatalité et qui n'a pas été générale partout dans notre département. Je rappelle que, à Hénin-Beaumont, le taux de participation a été de 10 points plus élevé qu'à Liévin.

Ainsi, Monsieur DUPORGE, vous qui êtes un homme politique d'expérience, je suis convaincu que vous avez accueilli ces résultats sans triomphalisme et que votre majorité et vous-même exercerez ce mandat avec

modestie et humilité. Dans le cas contraire, nous ne manquerons pas de rappeler que seuls 25 % des Liévinos inscrits sur les listes électorales ont voté pour votre liste.

Les trois élus du Rassemblement national de la liste « Le Liévin de demain » représenteront pendant toute cette mandature la principale opposition à la majorité en place du parti socialiste. Nous incarnerons une opposition intransigeante, combative, mais constructive. Nous sommes fiers de représenter les Liévinos qui se sentent oubliés, laissés pour compte de la politique nationale, mais parfois, souvent, de la politique qui est menée à l'échelon municipal.

Nous tâcherons de convaincre tous les Liévinos de la pertinence de notre opposition et de la nécessité d'une prochaine alternance politique à Liévin. Nous sommes bien décidés à montrer qu'il existe une autre voie possible dans la commune en dehors du parti socialiste hégémonique.

En tant que tête de liste, j'éprouve de la fierté d'être accompagné par mes deux colistiers. La jeunesse, les classes populaires, les ouvriers seront dignement représentés et incarnés au sein de ce Conseil municipal. Nous en serons les interprètes.

Au Rassemblement national, nous n'avons ni décidé de changer (??) le peuple, ni de se passer de lui. Pour citer François Mitterrand ici même en 1994, « on ne peut rien faire si on s'éloigne de ses bases ».

Pour conclure, j'aimerais aborder deux points.

Tout d'abord, bien que je sache que le Conseil municipal n'est installé officiellement que depuis le 18 mai, je voudrais faire part de notre étonnement de ne pas avoir été ni consulté, ni même informé en dehors des réseaux sociaux des mesures qui ont été prises par la municipalité dans le contexte de la lutte contre le virus Covid-19.

Enfin, comme chacun sait et comme la presse nationale s'en est fait l'écho, plusieurs transferts de migrants sont intervenus entre Calais et Liévin, pendant et après le confinement. Le stade couvert, qui se situe sur le territoire communal, a été accaparé à cette occasion. Nous avons réagi à plusieurs reprises par l'intermédiaire de communiqués de presse pour dénoncer cette situation et informer sur le risque de voir se pérenniser un centre d'hébergement pour migrants à Liévin. Là encore, face à l'émoi compréhensible qu'ont provoqué ces transferts dans la population, nous regrettons le silence du maire et de la majorité sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. LEJEUNE.- Je prends acte de cette déclaration, mais je n'ouvre pas le débat. Beaucoup de choses seraient à dire et à corriger, mais je prends acte de la déclaration.

Il y a donc un seul candidat, Monsieur Laurent DUPORGE.

Le matériel de vote va vous être distribué, c'est-à-dire un bulletin pré-imprimé portant le nom du candidat, ainsi qu'une enveloppe vierge.

Monsieur Serge KUZNIAK va faire l'appel de votre nom selon l'ordre du tableau provisoire.

Je vous rappelle que vous devez passer dans l'isoloir, voter et signer la liste d'émargement tenue par un membre du bureau de vote, puis retourner à votre place.

(Appel des conseillers municipaux – Vote à bulletin secret - Dépouillement des bulletins)

M. LEJEUNE.- Voici les résultats sortis de l'urne :

- Inscrits : 39 votants.
- Refus de vote : 3.
- Blanc : 1.
- Votants : 36.
- Exprimés : 35.

Monsieur Laurent DUPORGE est élu à une très large majorité.

(Applaudissements)

Monsieur le Maire, toutes mes félicitations.

Je garderai de ce moment un souvenir extraordinaire. Je suis franchement très heureux de pouvoir vous remettre cette écharpe.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEJEUNE, Monsieur le Président par intérim de cette séance d'installation du Conseil municipal.

C'est pour moi également un moment chargé d'émotion, un moment tout particulier. Ce sont des moments rares dans une vie, je suis heureux de l'avoir partagé avec toi, mon cher Yvon, et de l'avoir partagé avec vous, mes chers collègues.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le 15 mars dernier, une très large majorité de Liévoises et Liévoises ont donc décidé de m'accorder leur confiance, d'accorder leur confiance à la liste « Notre fierté commune Liévin » composée de militants issus de la gauche, de l'écologie, de la société civile que j'ai eu l'honneur, je devrais dire le grand honneur de conduire.

Permettez-moi tout d'abord d'adresser quelques remerciements, mes remerciements aux 7 439 électeurs qui, en votant le 15 mars dernier, dans un contexte totalement inédit, ont permis aux Liévoises et aux Liévoises de s'exprimer librement, fortement et de faire la démonstration de leur profond attachement à la démocratie.

Je suis d'ailleurs surpris d'entendre dans la bouche d'un des conseillers municipaux de l'opposition qu'il considère illégitime une élection à Liévin et la trouve légitime là où sa formation politique l'a emporté. C'est de la démagogie. J'espère qu'elle ne sera pas la règle de la part de l'opposition.

Merci aux 5 316 électeurs qui, dès le premier tour, ont choisi de voter pour notre liste. Par ce vote flirtant avec les 74 %, score historique ici à Liévin, j'y vois d'abord la validation d'un formidable bilan, celui de la majorité sortante qui était en responsabilité dans cette ville de Liévin.

À cette majorité sortante, j'exprime mes profonds, mes sincères, mes grands remerciements car cette équipe a fait preuve tout au long de ces six années d'engagement, d'unité, d'ambition, mais également de modestie. Soyez rassuré, Monsieur MOMPEU, ce n'est pas dans la tradition de la maison de faire autrement que dans la modestie.

Je vois également dans ces 74 % l'adhésion au projet municipal présenté aux Liévoises et aux Liévoises pour voir notre ville continuer de grandir, d'évoluer et de poursuivre sa transformation.

Merci aux Liévoises et aux Liévoises de nous permettre de poursuivre l'élan que nous avons donné à notre ville au cours de ces six dernières années, un élan qui s'est traduit par la réalisation de nombreux équipements économiques, culturels, sportifs, sociaux et tous ces multiples aménagements dans tous les quartiers pour améliorer la qualité de vie et le confort de nos concitoyens.

Une ville solidaire, une ville agréable à vivre, une ville ambitieuse, une ville tournée vers son avenir, voilà le défi à relever à compter de ce jour, mes chers collègues.

À tous ceux qui ne m'ont pas apporté leur suffrage, je veux leur dire que je serai le maire de toutes les Liévoises et de tous Liévoises sans exception, je dis bien sans exception, comme je pense l'avoir été au cours des six dernières années. Je serai disponible pour tous nos concitoyens et j'assume également l'opposition de l'attention que je porterai à ses réflexions, à ses suggestions, à ses propositions. Rassembleur, je le serai avec celles et ceux qui veulent faire avancer Liévin. Combatif, je le serai avec celles et ceux qui ne cherchent que la polémique, la démagogie, la division.

Liévin, c'est ma ville. Elle m'a vu grandir et j'y suis investi depuis longtemps. Vous le savez tous, j'aime Liévin, mais j'aime encore plus sa population, les Liévoises et les Liévoises, si attachants, si grands par leur cœur et par leurs combats.

Je mesure pleinement la responsabilité qui est la mienne pour les six années à venir et les attentes qui s'expriment ici et là. Je m'investirai, vous le savez, totalement pour Liévin et je m'attacherai chaque jour, je l'espère, pour être à la hauteur des attentes des Liévinoises et des Liévinos.

Nous allons, mes chers collègues, sans délai mettre en œuvre l'ambitieux projet de 130 propositions pour lesquelles nous avons été élus. Nous le ferons dans le cadre d'une démarche fondée sur la confiance, le partenariat, la concertation, la proximité. La proximité, mes chers collègues, c'est l'ADN de l'équipe municipale, elle restera, je le demande, notre maître mot, notre exigence pour les six années à venir. Nous serons toujours proches des Liévinos pour mieux prendre en compte leurs attentes, pour les associer aux décisions qui les concernent et définir bien évidemment les réponses les plus appropriées ; car c'est par le développement de ces échanges de proximité que la citoyenneté sera plus forte et que la démocratie sera également vivante à Liévin.

Durant les six prochaines années, nous devons franchir une nouvelle étape pour que Liévin soit plus que jamais une ville solidaire, dynamique, entreprenante, tournée vers un avenir radieux, au sein d'un territoire qui s'appelle la communauté d'agglomération de Lens-Liévin où l'exemple de Liévin doit servir, doit être pris en compte plutôt que jalosé, où l'ambition sur ce territoire de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin doit être plus forte – les forces de ce territoire sont tellement fortes –, un territoire, une communauté d'agglomération où, dans sa direction, dans sa gestion, doit s'incarner un véritable destin collectif et non plus l'addition de quelques intérêts individuels.

Mes chers collègues, nous n'avons plus de temps à perdre. Sans attendre, nous allons nous mettre en ordre de bataille car je connais la relativité du temps. Six ans, cela peut paraître long pour des gens qui ne font rien, mais c'est très court pour ceux qui veulent agir. Et nous allons agir.

Dans les jours et dans les semaines à venir, les élus et l'équipe municipale se mobiliseront au côté de notre population pour traduire les 130 propositions en actions. Liévin ne s'est pas faite en un jour et nos concitoyens savent plus que tout que cela se fera avec le temps et par étapes progressives.

Je sais également que vous ne nous pardonneriez pas de ne pas concrétiser les engagements pris dans la campagne. Je vous le dis, je serai le garant de l'application de ce programme municipal, comme je l'ai fait au cours des six dernières années ; car, mes chers collègues, il est une règle d'or, s'engager dans la vie publique, c'est s'exiger un devoir de vérité et de transparence.

Quelques mots pour le personnel communal. Nous travaillons ensemble depuis quelques années et j'ai été le témoin de votre engagement et de votre loyauté envers la commune et ses habitants. C'est dans un respect de confiance réciproque que je souhaite maintenir nos relations. Vous êtes l'élément central de notre institution et je sais pouvoir compter sur votre professionnalisme, votre sens du service public pour continuer à faire avancer notre ville. Vous l'avez d'ailleurs démontré tout au long de cette crise sanitaire que notre pays, notre ville, a traversée. Je compte plus que jamais au cours de ces six années sur vous, personnel communal. Vos talents, vos qualités immenses valent bien mieux que la médiocrité de quelques-uns.

Mes chers collègues, vous qui allez désormais exercer les fonctions d'élu à mes côtés, je veux vous dire simplement que c'est une grande, une belle responsabilité que nous ont confiée les Liévinoises et les Liévinos. Soyons tout simplement dignes de la confiance placée en nous et n'oublions jamais une chose durant ces six années, nous sommes ici pour servir et uniquement pour servir.

Bon mandat à vous, mes chers collègues et vive Liévin.

(Applaudissements)

M. LEJEUNE.- Quelques mots, Monsieur le Maire, pour vous dire que le mouvement des citoyens tient à rappeler que le mandat qui vient de se passer s'est déroulé sous votre responsabilité, Monsieur le Maire, dans des conditions que je qualifierai d'exemplaires. En effet, au sein des conseils municipaux, chacun a pu s'exprimer librement et défendre ses convictions, qu'il soit issu de la majorité ou de l'opposition. Les délibérations ont toujours été proposées dans l'intérêt des Liévinos et ont permis d'équilibrer le budget général, deux critères essentiels à nos yeux.

Durant ces six années, vous avez fait réaliser le programme qui avait été proposé aux Liévinois lors de la campagne de l'époque. Votre engagement aujourd'hui est le même, faire réaliser ce qui est promis et vous venez de prendre date, Monsieur le Maire.

Nous vous renouvelons donc notre confiance, d'autant plus que toutes les propositions de ce nouveau programme ont été examinées financièrement et sont réalisables dans les six années à venir.

Félicitations, Monsieur le Maire. Nous serons à vos côtés pour toutes les délibérations qui amélioreront la vie des Liévinois.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEJEUNE.

Monsieur TEILLIEZ.

M. TEILLIEZ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Au nom du groupe communiste et républicain, j'adresse mes félicitations à Laurent DUPORGE et le remercie pour avoir tenu ses engagements.

La liste d'union de la gauche a bénéficié d'une victoire sans appel. Les Liévinois ont montré leur désir de poursuivre la politique de gauche de la municipalité sortante. Notre union est le seul moyen de contrer les méfaits sociaux du Président (??). *(inaudible)* de l'hôpital public et de notre système de santé.

Soyez sûr que nous apporterons notre entière contribution au travail du Conseil municipal.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur TEILLIEZ.

Madame SADOUNE.

Mme SADOUNE.- Monsieur le Maire, vous avez souhaité faire de votre slogan notre fierté commune, Liévin, et Liévin vous l'a bien rendu en faisant de vous sa fierté. Cette fierté, Monsieur le Maire, nous la partagerons avec nos fidèles partenaires représentés par Monsieur Yvon LEJEUNE pour le mouvement des citoyens et Monsieur Daniel DERNONCOURT pour le parti communiste et nous vous en remercions chaleureusement.

Nous aurions aimé retrouver nos anciens colistiers d'Europe Ecologie Les Verts à qui la porte était ouverte, mais ils en ont décidé autrement. Après tout, l'écologie n'est pas un parti, mais un véritable enjeu de société dont vous savez vous saisir.

Le 15 mars dernier, en des circonstances exceptionnelles, les Liévinaises et les Liévinois vous ont réitéré leur confiance parmi cinq listes, ils ont porté avec 73,54 % des voix la liste que vous leur avez présentée. Ils l'ont fait avec une réciprocité de fierté et nous les en remercions chaleureusement. Pour rappel, en 2014, vous aviez déjà été plébiscité dès le premier tour et en d'autres circonstances.

Fierté, fidélité, pugnacité, quelques adjectifs qui vous qualifient, Monsieur le Maire.

- Fierté : vous aimez Liévin, les Liévinois et, surtout, vous en êtes fier. Il ne saurait en être autrement chez vous, l'enfant de Liévin.
- Pugnacité : convaincu de leur nécessité, vous avez su mener à terme des projets structurants et nécessaires à nos populations, avec la parfaite maîtrise et gestion du denier public.
- Fidélité : vous n'avez jamais failli à vos engagements, à la parole donnée et, durant six ans, vous nous avez emmenés au-delà des objectifs que nous nous étions fixés en 2014.

Depuis le début de la crise sanitaire, vous avez su réaffirmer l'importance que vous portez au bien-être des Liévinois et des Liévinaises et nous vous en remercions. Nous remercions aussi les agents de la Ville qui sont allés au-delà de leur mission de service public.

C'est aussi pour tout cela que, groupe socialiste et majorité municipale, nous sommes fiers de poursuivre notre action à vos côtés, Monsieur le Maire.

130 propositions, 25 engagements, nous savons tout comme vous combien la tâche est importante, mais c'est avec beaucoup de sérénité, tout notre soutien et notre pleine confiance, Monsieur le Maire, que nous la mènerons à vos côtés.

Le groupe socialiste et la majorité municipale vous réitèrent leurs plus vifs encouragements, leurs plus profondes félicitations. Nous sommes fiers de vous, nous sommes fiers de Liévin.

Bravo, Monsieur le Maire.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SADOUNE, pour ces mots d'encouragement.

Mes chers collègues, y a-t-il d'autres expressions ?

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Les élections qui viennent de se passer nous contraignent et nous obligent. Elles nous contraignent parce que chaque jour, chaque moment de notre vie est un compromis (??) – pour ne pas dire plus – par des modifications que l'on doit avoir dans notre comportement. Elles nous obligent parce que notre groupe pense qu'il y aura un avant et un après. Cet après, nous pensons qu'il peut être fait de transition écologique et de mise en place de la résilience sur le territoire, tant dans la commune que dans l'agglomération.

Dans ces propositions-là, nous vous accompagnerons et nous vous félicitons pour votre victoire qui, comme quelqu'un vient de le rappeler et *(inaudible)*, doit être modérée par le virus qui a aussi voté ce jour-là.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LUDWIKOWSKI.

S'il n'y a pas d'autres expressions, mes chers collègues, je vais vous inviter à poursuivre l'ordre du jour de cette séance du Conseil municipal.

III. Fixation du nombre des adjoints au Maire

M. LE MAIRE.- L'ordre du jour m'invite à vous solliciter pour une délibération fixant le nombre d'adjoints au Maire.

Je rappelle que « *En vertu des dispositions de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif du Conseil municipal.* »

Le Conseil municipal de Liévin, dont l'effectif légal est de 39 membres, peut donc avoir 11 adjoints au Maire.

Je précise que, toutefois, cette limite peut donner lieu à un dépassement, conformément aux articles L.2143-1, L.2122-2-1 et L.2122-18-1 du CGCT, qui crée des postes d'adjoints supplémentaires chargés d'un ou plusieurs quartiers, sans que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Je vous propose donc, au-delà des 11 adjoints légalement constitués, d'ajouter trois postes d'adjoint de quartier, ce qui porte effectivement à 14 le nombre total d'adjoints au maire.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Monsieur le Maire, j'interviens sur la méthode. Là, vous nous proposez une délibération qui ajoute trois adjoints de quartier. Nous l'entendons bien.

Avant de dire s'il y a des candidats pour ces postes d'adjoint de quartier, nous souhaitons mettre le point sur le fait que les adjoints de quartier doivent avoir des fonctions qui, sur les six ans qui viennent de se passer, me semblent pour le moins confuses. Dans notre programme, nous avons beaucoup pensé à ce qu'on appelle le pouvoir déléгатif. Ces adjoints de quartier vont-ils avoir des missions précises ? Quelle va être leur lettre de mission ?

J'aurais voulu que l'on puisse surseoir à cette liste de trois postes supplémentaires et, bien sûr, passer à l'élection des autres adjoints.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LUDWIKOWSKI. Vous savez très bien, puisque vous faisiez partie du précédent Conseil municipal, que ces adjoints de quartier existent depuis plusieurs années, avant même que je ne sois élu Maire de Liévin, et vous avez pu vous-même observer que ces adjoints de quartier remplissaient des fonctions ô combien importantes dans ces différents quartiers où ils étaient effectivement en fonction. Je rappelle en particulier que des conseils de quartier se tiennent régulièrement et que, au-delà de ces conseils de quartier, ces adjoints de quartier ont une présence très forte dans les quartiers où ils sont affectés.

Je vous l'ai dit dans ma déclaration solennelle, la proximité est l'ADN de cette ville et j'entends bien qu'elle le reste encore. Ces adjoints de quartier auront en particulier pour vocation de veiller à garder une relation extrêmement proche avec la population de Liévin et en particulier dans les quartiers en question.

Par conséquent, je ne change pas la nature de cette délibération et je la soumetts toujours au vote, c'est-à-dire avec un nombre autorisé de 11 adjoints plus 3 adjoints de quartier, ce qui fait 14.

Y a-t-il d'autres expressions ?

Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- Nous ne sommes pas opposés à la désignation de trois postes d'adjoint de quartier à condition que les représentants de l'opposition puissent également siéger dans ces comités de quartier.

Rappelons que ces comités de quartier représentent une strate supplémentaire entre les citoyens et le Conseil municipal. Il peut paraître paradoxal que certains citoyens non élus qui siègent dans ces comités de quartier puissent avoir concrètement plus d'importance dans certaines propositions et décisions que les élus municipaux.

J'ajouterai également que je trouve étonnant que l'opposition ne puisse pas avoir accès à un micro dans les conditions particulièrement difficiles dans lesquelles ce Conseil municipal d'installation se déroule, avec notamment un masque sur le visage.

M. LE MAIRE.- C'est simplement l'application des règles qui ont été fixées par les autorités de l'État et en particulier par la Préfecture du Pas-de-Calais. Il a été indiqué qu'il ne pouvait y avoir qu'un seul micro disponible et, bien évidemment, pour celui qui préside la séance.

Moi aussi, Monsieur MOMPEU, ayant quelques difficultés d'audition, j'aurais préféré que chacun puisse parler dans un micro, mais les règles sont les règles et je les applique à la lettre.

Pour vous répondre sur les conseils de quartier, ceux-ci sont bien évidemment accessibles à chacun et y compris aux conseillers municipaux de l'opposition. Vous serez donc le bienvenu dans ces conseils de quartier, Monsieur MOMPEU, et j'espère bien vous y voir régulièrement.

Il nous faut voter la délibération qui fixe le nombre d'adjoints à 14.

Qui est contre ? *(Le groupe « Liévin verte 2020 », soit une voix contre).*

Qui s'abstient ? *(Personne).*

Qui ne participe pas au vote ? *(Le groupe « Le Liévin de demain », soit trois non-participations au vote).*

Qui est pour ? *(Le groupe majoritaire « Notre fierté commune Liévin », soit 35 voix pour)*

Cette délibération est donc adoptée à une très large majorité : 35 voix pour, trois non-participations au vote et un vote contre.

IV. Election des adjoints au Maire

M. LE MAIRE.- Je vais donc, mes chers collègues, vous demander s'il y a des dépôts de liste pour ces postes d'adjoint au maire.

Madame SADOUNE.

Mme SADOUNE.- Monsieur le Maire, chers collègues, le groupe « Notre fierté commune Liévin » déposera une liste de 14 adjoints.

M. LE MAIRE.- J'ai donc à ma disposition un dépôt de liste qui est fait par Madame SADOUNE au nom de la majorité.

Y a-t-il d'autres listes ? *(Aucune autre liste n'est déposée).*

Dans ce cas, conformément à l'article L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, il va falloir procéder au scrutin de liste à la majorité absolue sans panache ni vote préférentiel et ce, dans le cadre d'un vote à bulletin secret. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu une majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin.

Nous en serons épargnés puisqu'il n'y a qu'une seule liste.

Monsieur le Directeur des services, pouvez-vous faire circuler la liste ?

(Distribution de la liste aux conseillers - Appel des conseillers – Vote à bulletin secret - Dépouillement des bulletins)

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vous donne les résultats de ce vote pour l'élection des adjoints au maire.

- 39 inscrits,
- 3 refus de vote,
- 1 bulletin blanc.

La liste conduite par Jérôme DARRAS « Notre fierté commune Liévin » rassemble 35 suffrages. Elle est adoptée à l'immense majorité.

Félicitations, mes chers collègues.

(Applaudissements)

Je vais appeler le premier adjoint au maire, Jérôme DARRAS.

Jérôme DARRAS sera donc chargé d'une délégation sur la stratégie urbaine, les grands projets, y compris le schéma des pistes cyclables, d'ailleurs très en vogue actuellement, sur lequel il a déjà beaucoup travaillé.

Mon cher Jérôme, je suis très heureux de te remettre cette écharpe de premier adjoint au maire. Je me tourne vers la photo de ton papa qui a été un grand maire de Liévin pendant de très nombreuses années. Je pense que, en ce jour particulier, de là-haut, il doit être bien fier de toi. Je suis très heureux de t'avoir à mes côtés. Félicitations.

(Applaudissements)

M. DARRAS.- Merci, Monsieur le Maire, de votre confiance.

Je sais que vous êtes très exigeant et vous avez raison de l'être. J'essaierai d'être à la hauteur de vos espérances. Je ressens une très grande fierté sous le regard de François Mitterrand et, comme tu l'as rappelé, de mon papa, et un immense désir de poursuivre la tâche énorme que tu as entreprise et de la poursuivre à tes côtés pour les six ans qui viennent.

Merci à toutes et à tous.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Je vais appeler au poste de deuxième adjointe, qui va être chargée de la jeunesse, de la politique de la ville et des centres sociaux, notre charmante Samia SADOUNE.

C'est un long parcours que nous effectuons ensemble, ma chère Samia, un engagement public mais également personnel. Je suis également très heureux de poursuivre cette route avec toi.

Merci, Samia.

(Applaudissements)

Mme SADOUE.- Effectivement, cela fait quelques années, je n'en dirai pas le nombre parce que le temps n'a pas d'emprise sur l'action que nous menons depuis quelques années maintenant. C'est un vrai plaisir de mener à tes côtés cette belle action.

Je trouve dommage que certaines personnes n'appliquent pas leur devoir en ne prenant pas part à un vote. On peut voter contre, on peut s'abstenir mais, si les électeurs ont voté pour vous, c'est pour que vous participiez à la vie publique que nous menons aujourd'hui.

C'est une grande fierté de faire cela à tes côtés, Laurent.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Je vais appeler le troisième adjoint – il y a je ne sais combien de temps, mon cher Daniel, que tu es ici dans ce Conseil municipal –, Daniel DERNONCOURT, qui est le responsable du groupe communiste et qui a fait un travail formidable sur cette dernière mandature puisqu'il s'est occupé de finances. Or, on sait le travail colossal qui a été entrepris ; on est passé d'une couleur qui te va bien, le rouge vif, en matière de finances, à une autre couleur qui m'agrée également, c'est le vert. Tous les voyants sont désormais au vert en matière de finances et je le dois en grande partie à ton travail, mon cher Daniel. Félicitations.

(Applaudissements)

M. DERNONCOURT.- Effectivement, Monsieur le Maire, j'ai commencé ma carrière d'élu avec le papa de Jérôme, Henri DARRAS, je l'ai poursuivie avec Jean-Pierre KUCHEIDA et, depuis six années maintenant, avec vous. Je dois dire que c'est toujours avec le même plaisir que je vais travailler au sein de cette équipe municipale toujours animée depuis le début par les valeurs de la gauche unie.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Je vais appeler la quatrième adjointe, Martine GERMA, qui va être en charge d'un domaine dans lequel elle a également beaucoup excellé dans la dernière mandature, je veux parler de la solidarité. C'est elle qui faisait fonctionner le centre communal d'action sociale.

Je tiens à dire combien ont été précieux les agents du Centre communal d'action sociale pendant cette période de crise sanitaire, de même que d'autres services, mais le CCAS était au premier rang. Martine a toujours été présente durant cette crise derrière les agents.

Elle va également s'occuper du troisième âge. Elle le fait d'ailleurs fort bien au sein du comité de coordination des personnes âgées, je devrais dire des personnes en pleine forme et en pleine jeunesse tant il y a d'activités dans ce CCPA. Elle va prendre également le secteur du handicap.

Ma chère Martine, je suis très heureux de te remettre cette écharpe d'adjointe.

(Applaudissements)

Mme GERMA.- Monsieur le Maire, je suis particulièrement heureuse de poursuivre ce travail au sein de cette délégation. Vous l'avez dit, la proximité de toute l'équipe municipale auprès de la population liévineoise n'a plus rien à prouver et cette période très compliquée que nous traversons actuellement n'en est que le symbole même.

Encore une fois, merci de la confiance que vous me témoignez.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Je vais appeler de nouveau notre doyen de l'assemblée, Yvon LEJEUNE, qui est le responsable du mouvement des citoyens.

Je rappelle combien il est précieux de pouvoir travailler en totale transparence et surtout en totale compréhension avec les différentes formations. Le temps qui est passé à se chamailler est du temps en moins pour les Liéviens et les Liéviennes. Jamais nous ne nous sommes chamaillés, nous avons bien évidemment discuté, nous avons argumenté mais, à chaque fois, nous avons travaillé pour les Liéviennes et les Liéviens.

Yvon LEJEUNE a plusieurs passions. En particulier, il aime les routes et les trottoirs de Liévin, il aime le jardin public de Liévin. Il s'occupera donc de circulation et du domaine public, des espaces verts et du fleurissement.

Le fleurissement est d'ailleurs en cours sur Liévin et vous verrez qu'il sera tout à fait magnifique. Il est aidé en cela par une responsable de service tout à fait remarquable, qui nous vient depuis peu de Bruay-la-Buissière, c'est Madame BACHELET. Yvon aura le plaisir de travailler avec cette grande professionnelle.

C'est pour moi un grand plaisir de te remettre cette écharpe.

(Applaudissements)

M. LEJEUNE.- Merci, Monsieur le Maire.

Si nous avons réussi à Liévin, je dis que c'est grâce à l'union et au travail ensemble. Cette union politique est un exemple dans la région, dans le département. Je n'ai pas souvenir d'une commune ayant pratiqué l'union de la gauche depuis si longtemps. Henri DARRAS l'avait commencée, Jean-Pierre KUCHEIDA l'a continuée, tu la continues. Je pense que c'est grâce à cela que Liévin progresse, c'est parce qu'on peut discuter, on peut avoir des idées politiques différentes, mais, au résultat, une seule chose prime, c'est l'intérêt des Liévinois. À partir de là, il y a des concessions pour l'un et pour l'autre ; c'est cela l'union. J'espère que cette union de la gauche sera toujours un exemple aux yeux de l'extérieur.

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Je vais appeler Françoise BENEZIT.

On sait que Françoise BENEZIT est ancienne commerçante. À ce titre, elle va continuer à s'occuper des commerces, mais également des festivités et des relations publiques. On sait qu'il y a de nombreuses festivités à Liévin et que l'on soigne particulièrement les relations publiques.

Françoise est quelque part la tenancière du marché couvert de Liévin. Je salue également son engagement durant la période de crise sanitaire puisque le marché couvert de Liévin, par dérogation de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, a continué de fonctionner pour le bonheur de notre population.

Ma chère Françoise, félicitations pour cette écharpe d'adjointe au maire. Te voilà réinvestie dans tes fonctions.

(Applaudissements)

Mme BENEZIT.- Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 2001, je sers la ville de Liévin ainsi que les différents maires qui se sont succédé. Je suis très heureuse de continuer dans cette délégation où il y a encore beaucoup de travail.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Je vais appeler Monsieur Henri JACKOWSKI qui – vous le voyez par sa carrure – va continuer de s'occuper de sport dans cette ville de Liévin.

Le sport est aussi quelque part l'ADN de la ville de Liévin et en particulier par son magnifique stade couvert régional de Liévin, mais surtout – et j'y tiens plus que tout – par les dizaines et dizaines d'associations sportives de Liévin qui rassemblent des centaines et des centaines de pratiquants, d'amateurs passionnés de sport. C'est de cela dont tu vas avoir à t'occuper, mon cher Henri. C'est fondamental à mes yeux. Et, comme tu as également été instituteur, tu sauras parfaitement transmettre cette valeur du sport.

(Applaudissements)

M. JACKOWSKI.- Je suis fier d'entamer un deuxième mandat avec Laurent. Le sport à Liévin, c'est vraiment plus qu'une passion.

Au-delà de tous ces messages, je voulais simplement vous dire que, chaque matin, quand on est élu, il faut se dire qu'on est avant tout au service de la population.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Je vais appeler Madame Martine VANCAILLE, qui a été adjointe aux nouvelles technologies sur le précédent mandat – elle travaillait à France Telecom, cela s’expliquait. On a également décelé chez elle une sensibilité toute particulière pour la culture. Elle va donc reprendre le flambeau de Françoise HAUTECOEUR qui a parfaitement œuvré dans le précédent mandat.

Ma chère Martine, te voilà affectée aux expositions, aux concerts et toutes ces manifestations qui rassemblent Liévin. Tu auras le plaisir et l’honneur d’assurer cette délégation aux affaires culturelles.

Félicitations.

(Applaudissements)

Mme VANCAILLE.- Merci, Monsieur le Maire.

Puisque vous évoquez France Telecom, il y a une continuité, puisque j’étais aussi directrice du mécénat (??) à France Telecom. J’ai toujours eu une sensibilité pour cela et aussi une grosse sensibilité pour la culture puisque c’est par la culture que l’on fait évoluer les gens.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Je vais appeler Monsieur Edmond GOGUILLON, qui va être affecté à une délégation importante, le patrimoine et le centre technique municipal. Il va d’ailleurs œuvrer aux côtés de Monsieur Jean-Philippe DÉPREZ.

Je suis très heureux de remettre cette écharpe d’adjoint au maire à un vieux camarade de route, qui cultive avec force et avec sincérité la modestie, la simplicité et la proximité.

Mon cher camarade de route, quel plaisir de te remettre cette écharpe amplement méritée.

(Applaudissements)

M. GOGUILLON.- Quelques mots pour vous remercier, Monsieur le Maire.

J’ai démarré en tant que conseiller municipal. Au deuxième mandat, j’ai été conseiller délégué à la vie associative et au bénévolat. J’ai passé de très bons moments auparavant avec une sacrée équipe. Je suis maintenant affecté au CTM et au patrimoine. C’est un travail énorme. C’est la continuité *(inaudible)*.

Merci, chers collègues.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Je vais également appeler une nouvelle adjointe, Madame Katy CLÉMENT.

Katy CLÉMENT a déjà eu une fonction d’élue, puisque, il y a quelques années de cela, elle était engagée dans la commune de Sains-en-Gohelle où elle résidait précédemment. Puis, elle a rejoint Liévin, en particulier pour être directrice de pôle en charge des affaires d’éducation. Je sais qu’il y a quelques enseignants ici. S’il y a bien une fierté que Liévin peut revendiquer, c’est sa politique éducative où rien ou presque rien n’est refusé. C’est en effet une période de la vie où on ne doit rien refuser. L’éducation, c’est ce qui permet à un enfant d’avoir toutes les chances de la réussite pour demain.

Katy CLÉMENT ayant atteint l’âge de la retraite, je lui ai demandé de venir me rejoindre dans cette équipe municipale et de continuer son action puisqu’elle aura en charge la politique éducative, mais également la politique de logement.

Ma chère Katy, que tu réussisses aussi bien dans cette fonction d’adjointe que tu ne l’as fait comme directrice de pôle. Alors, mes chers collègues, l’avenir des enfants de Liévin est assuré ici.

Félicitations, ma chère collègue.

(Applaudissements)

Mme CLÉMENT.- Merci, Monsieur le Maire.

Je suis très fière que vous m’ayez sollicitée. C’est vrai que ma mission essentielle dans la vie a été de donner à la population, quelle que soit la population. Je suis très fière d’être à Liévin et de donner à cette population liéinoise.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Je vais appeler Monsieur Jacques BECQUET, pharmacien de par sa profession, créateur de la maison médicale de La Plaine, et on sait combien on a besoin de maisons médicales à Liévin, mais aussi dans l'ensemble de ce territoire comme sur tout le territoire national.

Jacques BECQUET va évidemment s'occuper des affaires de santé.

Je voudrais d'ailleurs, mes chers collègues, le remercier en votre nom et en mon nom. En effet, si nous avons réussi, à une époque où c'était particulièrement difficile, à tel point que même le gouvernement ne le pouvait pas, à trouver 70 000 masques mis à disposition de la population liévine, je le dois à Jacques BECQUET qui s'est démené comme un fou pour nous trouver une société capable de nous livrer ces 70 000 masques dans les temps impartis.

Mon cher Jacques, je suis très heureux de te remettre cette écharpe d'adjoint.

(Applaudissements)

M. BECQUET.- Merci beaucoup.

Je suis très fier d'intégrer l'équipe de Monsieur DUPORGE. En effet, en le côtoyant, je me suis dit que c'était un monsieur avec des qualités humaines exceptionnelles, un altruiste et quelqu'un qui aime beaucoup sa ville de Liévin, à tel point qu'il m'a communiqué cet amour.

J'essaierai de faire du mieux pour servir Liévin en matière de santé et notamment faciliter l'accès aux soins pour chaque Liévine et chaque Liévin.

J'ajouterai que travailler ensemble, ce n'est pas se regarder l'un l'autre, c'est regarder ensemble dans la même direction, cette direction du progressisme.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Je vais appeler notre douzième adjointe et adjointe de quartier, sur le quartier de Riaumont Val de Souchez. Elle en a d'ailleurs toute la légitimité de par son ancienne fonction, directrice à l'école Condorcet, présidente du centre culturel et social Georges Carpentier, Thérèse CHIARELLO.

Thérèse CHIARELLO va continuer à être fortement présente dans ce quartier de Riaumont, même son mari y est aujourd'hui largement investi puisqu'il a repris cette présidence du centre culturel et social Georges Carpentier. Thérèse est une femme remarquable, elle est particulièrement engagée sur les affaires du domaine de l'écologie, elle a participé à tout ce qui relève du plan climat. Je lui ai donc confié, au-delà de cette délégation sur le quartier de Riaumont, les questions liées à l'environnement et à l'éco-transition. Elle aura le plaisir de travailler avec une directrice très compétente, Carole DIART, qui a été affectée spécifiquement sur ce domaine.

Ma chère Thérèse, je suis très fier de te remettre cette première écharpe d'adjointe au maire.

(Applaudissements)

Mme CHIARELLO.- Merci infiniment, Monsieur le Maire.

Je suis vraiment très honorée de rejoindre votre équipe, de rejoindre mon quartier de prédilection qui est celui de Riaumont et de m'occuper aussi d'écologie. Je ne voudrais pas être morose, mais cela n'a échappé à personne en ces circonstances, c'est un domaine transversal qui est le plus important actuellement.

Je sais qu'il y aura beaucoup de travail. J'espère travailler avec vous et toutes les personnes ici puisque, comme je le disais, c'est transversal. Encore merci de l'honneur que vous me faites.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Je vais appeler quelqu'un qui était conseiller municipal dans la précédente mandature, que j'ai appris à connaître sur ces six années. Edmond GOGUILLON parlait d'une belle équipe, il faisait référence aussi à celui que je vais appeler, Éric MICHALAK.

Éric MICHALAK sera adjoint de quartier sur le secteur du Vent de Bise et les Hauts de Liévin. Il en a la légitimité puisqu'il est président d'un club d'anciens « Les Primevères », président des familles nombreuses, président de la fraternité, puisque la solidarité fait aussi partie de son logiciel de vie. Comme il est très

engagé dans cette vie associative, il va reprendre le flambeau d'Edmond GOGUILLON et s'occuper de cette délégation.

Cela me pose juste un problème, c'est que, dans la vie associative, six années après, on prend quelques kilos.

(Rires)

Vous pouvez observer que Monsieur MICHALAK a déjà quelques kilos. Fais attention à toi, mon cher Éric, car je tiens beaucoup à toi.

En tout cas, félicitations pour cette belle délégation.

(Applaudissements)

M. MICHALAK.- Merci, Monsieur le Maire.

Je suis très honoré et très fier. J'étais déjà très fier dès le premier mandat, fier de travailler avec toi et avec toute l'équipe puisqu'on avait une bonne équipe. J'espère être à la hauteur pour ce que tu me proposes. Je n'en doute pas parce que j'avais un bon professeur pendant six ans avec Edmond GOGUILLON.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Je vais appeler Marie-Christine BETREMIEUX, qui sera adjointe de quartier, sur un quartier qu'elle connaît par cœur, d'abord parce qu'elle y a travaillé au sein des services municipaux – elle aussi, on ne le dirait pas, mais elle est aujourd'hui à la retraite – et parce qu'elle anime une formidable association, qui s'appelle « Un coup de pouce pour grandir », qui rassemble beaucoup de jeunes, mais aussi de moins jeunes. On fait de tout dans cette association, on y rend d'innombrables services.

Marie-Christine, je suis très heureux que tu nous rejoignes. Marie-Christine est toute nouvelle, puisqu'elle intègre à la fois le Conseil municipal et elle devient adjointe de quartier. Je sais que c'est une femme de dialogue et elle s'occupera également de démocratie participative. Et en ce moment particulier, je pense aussi, ma chère Marie-Christine, à quelqu'un avec qui tu as partagé quelques instants, (??).

(Applaudissements)

Mme BETREMIEUX.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je suis fière d'intégrer cette équipe, fière d'avoir connu tous ces gens qui m'ont aidée à *(inaudible)*, tous ceux qui nous ont aidés et les autres qui vont continuer à nous aider.

Merci à tous.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vous signale également que, par la délégation que je détiens et les possibilités qui me sont données sans que cela fasse l'objet d'un vote, je procéderai à la désignation de quatre conseillers municipaux délégués, que je vais nommer.

Monsieur Lionel FLAMENT va assurer une mission sur la sécurité, la tranquillité publique et la vidéoprotection, puisque la vidéoprotection fait partie des 130 propositions que nous avons à réaliser durant ces six années. C'est une mission importante.

(Applaudissements)

Le second est Monsieur Marc TEILLIEZ, qui va s'occuper de quelque chose qui est également important à Liévin, domaine pour lequel nous avons toujours eu beaucoup de respect, c'est celui de la tradition et de la mémoire. Il aura en particulier toute cette gestion à assurer. Cher Marc, cela me fait plaisir que tu assumes cette mission.

(Applaudissements)

Le troisième est Monsieur Jean-Luc DESPREZ, qui va avoir une mission ô combien passionnante, mais ô combien prenante, il va s'occuper de la commande publique.

J'y reviendrai tout à l'heure à l'issue de l'ultime délibération que nous aurons à voter.

(Applaudissements)

La quatrième conseillère municipale est Madame Inès DA SILVA, qui va s'occuper de la cause animale. C'est la première fois que j'affecte une mission comme celle-ci. C'est une problématique qui émerge fortement dans nos sociétés, qui est tout à fait légitime. Madame DA SILVA va défricher complètement ce domaine à Liévin. Je suis très heureux qu'elle ait accepté cette mission.

(Applaudissements)

Félicitations à vous, mes chers collègues.

(Applaudissements)

Voilà donc installés le Conseil municipal et son exécutif dans son entier.

Nous allons donc poursuivre l'ordre du jour.

V. Charte de l'élu local et conditions d'exercice des mandats locaux

M. LE MAIRE.- Je vais vous donner lecture de la charte de l'élu local.

- 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
- 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
- 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

Voilà, mes chers collègues, donné lecture de cette charte. Il convient d'en prendre simplement acte et non pas de procéder à un vote de cette charte.

Je poursuis ce conseil municipal.

VI. Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et Conseillers municipaux. Détermination de l'enveloppe globale fixée à l'article L.2123-24-II du CGCT. Fixation du taux de base

VII. Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints – Application du taux majoré (article L.2123-22 du CGCT) et allocation de moyens

M. LE MAIRE.- Cela faisait auparavant l'objet d'une seule délibération et, depuis peu, il convient d'en faire deux.

Vous avez, dans le document du Conseil municipal qui vous a été remis, les différents taux qui ont été affectés au maire, aux adjoints, aux conseillers municipaux délégués et aux conseillers municipaux

Je vais d'abord mettre au vote la délibération sur la fixation du taux de base.

Y a-t-il des votes contre ? *(Le groupe « Liévin verte 2020 » et le groupe « Le Liévin de demain », soit quatre voix contre).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

Y a-t-il des non-participations au vote ? *(Aucune).*

Qui est pour ? *(Le groupe majoritaire « Notre fierté commune Liévin », soit 35 voix pour).*

Cette délibération sur la fixation des taux de base est donc adoptée.

Je vais mettre au vote la seconde délibération sur l'application du taux majoré et des allocations de moyens.

Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- *(Inaudible)*

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas entendu.

M. MOMPEU.- Je voudrais donner une explication de vote.

M. LE MAIRE.- Je vous écoute, Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- Vous ne m'entendez pas puisqu'il y a un seul micro dans la salle. C'est très dommage.

M. LE MAIRE.- Je vous ai répondu.

M. MOMPEU.- La circulaire qui vous a été envoyée de la préfecture ne parle pas du tout du micro.

M. LE MAIRE.- Veuillez passer à votre explication de vote.

M. MOMPEU.- Concernant l'indemnité de fonction du maire, nous avons conscience que la mission de maire est lourde et exigeante. Le maire ne compte pas ses heures au service de la commune et de ses administrés. Il est ainsi tout à fait justifié qu'un maire d'une commune de plus de 30 000 habitants bénéficie d'une indemnité confortable. Cependant, Monsieur DUPORGE est dans une situation très spécifique puisqu'il cumule plusieurs mandats pour lesquels il touche des indemnités qui se cumulent également.

Dans sa déclaration de revenus effectuée en février 2018 à la haute autorité de la vie publique et qui est visible en ligne, Monsieur DUPORGE cumulait en 2017 122 000 € bruts d'indemnité annuelle au titre de ses quatre mandats. Maire de Liévin, Conseiller départemental du Pas-de-Calais, Président du syndicat mixte de transport Artois-Gohelle et Vice-président de la communauté d'agglomération Lens-Liévin.

Je rappelle que le revenu moyen par ménage à Liévin est de 15 000 € par an, c'est-à-dire 1 250 €.

Monsieur DUPORGE touche des indemnités cumulées qui sont supérieures à celles d'un parlementaire.

Ainsi, compte tenu de cette situation de multi-cumul des mandats et des indemnités, nous ne pouvons pas voter pour les indemnités de fonction du maire.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOMPEU, pour cette belle expression, vous êtes digne du mouvement que vous représentez, mais tellement digne que ce mouvement est aujourd'hui poursuivi pour nombre de détournements, ce qui n'est pas mon cas, Monsieur MOMPEU.

C'est l'honneur de cette République et de la démocratie que de permettre à des gens qui viennent de milieux extrêmement modestes de pouvoir s'engager dans la vie publique. Je sais que cela n'est pas partagé par vous-même, ni par les représentants de votre groupe puisque l'on préférerait effectivement rester entre soi. En tout cas, Monsieur MOMPEU, je ne suis pas poursuivi par la justice pour un quelconque détournement d'indemnités de fonction. Je le répète, c'est l'honneur de la démocratie et de la République que de permettre aux plus modestes de pouvoir s'engager dans la vie publique.

Je vous remercie pour cette belle intervention. Elle est digne de vous et du mouvement que vous représentez. Cela commence assez mal. Je déteste la démagogie et vous en êtes aujourd'hui la plus belle expression. Je n'entends pas cela dans la bouche des élus, des parlementaires du Rassemblement national

– désormais nombreux – qui, eux aussi, bénéficient d’indemnités et aussi d’indemnités qu’ils cumulent. Je pourrais vous citer de nombreux exemples parmi vos représentants.

Y a-t-il d’autres expressions ? *(Aucune autre demande de prise de parole).*

Je vais donc mettre au vote cette deuxième délibération sur le taux majoré et l’allocation de moyens.

Qui est contre ? *(Le groupe « Le Liévin de demain », soit trois voix contre).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Le groupe « Liévin verte 2020 », soit une abstention).*

Qui est pour ? *(Le groupe majoritaire « Notre fierté commune Liévin », soit 35 voix pour).*

Cette délibération est donc adoptée.

Je vous remercie.

VIII. Frais de représentation du Maire

M. LE MAIRE.- Je mets au vote cette délibération.

Qui est contre ? *(Personne).*

Qui s’abstient ? *(Personne).*

Cette délibération est votée à l’unanimité.

Je vous remercie.

IX. Délégations du Conseil municipal au Maire

M. LE MAIRE.- Vous avez l’ensemble des différentes délégations qui me sont données. Il y en a 28 au total. C’est pour permettre à cette Ville et à ses services de pouvoir fonctionner sans être dans l’obligation de réunir un Conseil municipal tous les jours ou toutes les semaines.

Je mets cette délibération au vote.

Qui est contre ? *(Le groupe « Le Liévin de demain », soit trois voix contre).*

Qui s’abstient ? *(Personne).*

Qui est pour ? *(Le groupe majoritaire « Notre fierté commune Liévin » et le groupe « Liévin verte 2020 », soit 36 voix pour).*

Cette délibération est donc adoptée.

Je vous remercie.

X. Règlement intérieur du Conseil municipal

M. LE MAIRE.- Je précise que le contenu de ce règlement intérieur du Conseil municipal n’a pas changé par rapport à la fois dernière, il reste le même.

Il permet tout simplement de fixer les règles de fonctionnement de Conseil municipal pour éviter des prises de parole intempestives ou un manque de considération ou de respect pour l’un d’entre nous.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- On ne va pas prendre article par article, pour ne pas lasser l’assemblée.

J’interviendrai sur notre représentation notamment dans les commissions.

Je lis page 15, à l'article 29 « composition des commissions municipales », qu'elles sont composées de 10 membres, à la représentation proportionnelle selon la règle du plus fort reste, ce qui – seul élu de mon groupe dans cette assemblée – m'exclut de toute commission.

Ma seconde remarque porte sur l'article 36. « *Les membres du Conseil municipal peuvent constituer des groupes par déclaration adressée au maire et signée par tous les membres du groupe. Un minimum de deux élus est nécessaire pour constituer un groupe* ». Je sais que les représentants mathématiciens vont m'expliquer que c'est comme cela, mais je pense que c'est contraire au Code général des collectivités territoriales.

Ma dernière remarque porte sur la page 18 où le dernier alinéa stipule : « *En période préélectorale des élections municipales, plus précisément six mois avant la date du scrutin, les règles applicables à l'expression des élus sont suspendues* ». C'est carrément contraire au Code général des collectivités territoriales.

Je vous demande donc, s'il vous plaît, de bien revoir ce règlement intérieur du Conseil municipal.

M. LE MAIRE.- Monsieur LUDWIKOWSKI, vous êtes déjà accoutumé au Conseil municipal. Si je prends le dictionnaire, Monsieur LUDWIKOWSKI, un groupe, cela ne peut pas être un, c'est forcément au minimum deux. Cela dit, vous savez très bien, Monsieur LUDWIKOWSKI, que, même sans former un groupe, vous avez dans ce Conseil municipal une totale liberté de parole. Il en sera bien évidemment de même pour les six prochaines années.

Quant aux commissions municipales qui sont effectivement composées de dix personnes, les mathématiciens brillant dans cette collectivité et la magie du scrutin du 15 mars dernier font que, sur ces dix membres, il y en a huit pour la majorité ici présente, un pour le groupe du Rassemblement national et un pour vous, Monsieur LUDWIKOWSKI.

Il faudra être présent dans les quatre commissions, Monsieur LUDWIKOWSKI, il va falloir beaucoup travailler. Vous êtes rassuré sur cet aspect.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci.

Concernant l'article à la page 18 qui dit que, en période préélectorale, les groupes n'ont plus d'expression politique, je demande de retirer cet alinéa qui est contraire au Code général des collectivités territoriales.

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas si c'est contraire au Code électoral, mais il est de tradition dans cette collectivité que, six mois avant une élection, il n'y ait plus d'expression politique. Je trouve que c'est plutôt sage car un bulletin municipal n'est pas là pour, six mois avant l'élection, faire valoir les intérêts des uns ou des autres. Je le répète toujours, nous sommes là pour travailler pour Liévin. J'ai donc laissé cet article dans le règlement intérieur.

Cela dit, vous imaginez bien, Monsieur LUDWIKOWSKI, que, si cela était contraire à la loi, bien évidemment, le contrôle de légalité se chargerait de me le dire, auquel cas je le retirerai tout simplement.

Je mets donc au vote ce règlement intérieur.

Qui est contre ? (*Le groupe « Liévin verte 2020 » et le groupe « Le Liévin de demain », soit quatre voix contre*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

Qui est pour ? (*Le groupe majoritaire « Notre fierté commune Liévin », soit 35 voix pour*).

Ce règlement est adopté.

Je vous remercie, mes chers collègues.

XI. Désignation des membres de la commission des marchés à procédure adaptée (MAPA)

M. LE MAIRE.- J'en viens au dernier point de l'ordre du jour, l'élection des membres titulaires de la commission d'appel d'offres et, en même temps, de la commission des marchés à procédure adaptée, puisqu'il s'agit de la même commission.

J'ai inscrit cela à l'ordre du jour parce qu'il faut que les travaux reprennent à Liévin. Comme vous le savez, tous les travaux réalisés par la collectivité sont soumis à la procédure des marchés publics. Il y a donc urgence à ce que cela reprenne, en particulier dans cette période difficile que le pays traverse. Or, vous savez que les investissements réalisés par les collectivités territoriales et en particulier les mairies sont de puissants leviers pour le développement économique et pour l'emploi. Il ne faut donc pas prendre de retard dans ce domaine. C'est pourquoi j'ai mis à l'ordre du jour l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres, ainsi que de la commission des marchés à procédure adaptée.

Cette commission est constituée de cinq titulaires et de cinq suppléants.

Y a-t-il des dépôts de liste pour cette commission d'appel d'offres et cette commission MAPA ?

Madame SADOUNE.

Mme SADOUNE.- Monsieur le Maire, nous déposons effectivement une liste pour cette commission :

- En qualité de membres titulaires : Edmond GOGUILLON, Daniel DERNONCOURT, Éric MICHALAK, Martine VANCAILLE et Roselyne NESPOLA.
- En qualité de membres suppléants : Yvon LEJEUNE, Chantal PRUVOST, Dany TISON, Véronique BELLOUNI, Alain GORRIEZ.
- Comme représentant de Monsieur le Maire en qualité de président : Monsieur Jean-Luc DESPREZ.

M. LE MAIRE.- C'est Monsieur Jean-Luc DESPREZ – je reviens à cette mission que je lui ai confiée en tant que conseiller municipal délégué – qui va prendre la place qui lui revient de droit, puisque le Maire est de droit président de cette commission d'appel d'offres et je la cède à Monsieur Jean-Luc DESPREZ qui va exercer cette mission à ma place.

Y a-t-il d'autres listes ?

Monsieur POMPEU.

M. MOMPEU.- Nous avons présenté une liste avec les trois conseillers du Rassemblement national.

M. LE MAIRE.- Deux listes sont donc déposées.

Y en a-t-il une troisième ? (*Aucune autre*).

Monsieur le Directeur général des services, vous pouvez procéder à la distribution des enveloppes et des bulletins.

(Distribution des deux listes aux conseillers - Appel des conseillers – Vote à bulletin secret - Dépouillement des bulletins)

M. LE MAIRE.- Je vais vous donner le résultat de cette élection des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission MAPA.

- 39 inscrits,
- 39 votants,
- 39 exprimés.

La liste de Monsieur Louis MOMPEU, Rassemblement national, obtient 3 voix.

La liste « Notre fierté commune Liévin » obtient 36 voix.

Sont donc élus membres de la commission d'appel d'offres et de la commission :

- En qualité de membres titulaires : Edmond GOGUILLON, Daniel DERNONCOURT, Éric MICHALAK, Martine VANCAILLE et Roselyne NESPOLA.
- En qualité de membres suppléants : Yvon LEJEUNE, Chantal PRUVOST, Dany TISON, Véronique BELLOUNI, Alain GORRIEZ.
- Cette commission d'appel d'offres MAPA sera présidée par Monsieur Jean-Luc DESPREZ en qualité de représentant du Maire.

Mes chers collègues, cette séance d'installation du Conseil municipal se termine. L'ordre du jour est clos.

Je veux vous donner une information et vous faire une demande.

Nous nous retrouverons le 12 juin prochain à 18 heures vraisemblablement dans cette même salle, sauf à ce que les conditions sanitaires puissent nous permettre de nous réunir dans la salle habituelle du Conseil municipal ; et ce, pour un ordre du jour chargé. Nous aurons en effet le débat d'orientation budgétaire, le vote du budget primitif, le vote des différentes délibérations soumises par les services et la représentation du Conseil municipal dans les commissions municipales et les différentes instances dans lesquelles le Conseil municipal de Liévin est appelé à siéger. Autant vous dire que cela risque d'être une séance longue. Prévoyez cela dans votre agenda, je pense qu'il faut sans doute compter quatre heures pour pouvoir traiter l'ensemble des points de l'ordre du jour de ce Conseil municipal du 12 juin.

S'agissant de la demande, je vais vous demander s'il vous plaît de nous retrouver sur les marches de cet hôtel de ville pour que nous puissions prendre une photo de tout ce Conseil municipal nouvellement installé et, ensuite, une photo de l'exécutif, c'est-à-dire des adjoints et du maire.

Mes chers collègues, je vous remercie. Bon vent à vous. Bon travail et au 12 juin prochain.

(La séance est levée à 12 heures 42.)